Assurance-chômage
Division de la sécurité d'emploi
Département du Commerce de North Carolina

999999

Employé de l'État OP 1- informera l'employeur

Date d'envoi : 24 Février 2017
Re : ID du demandeur : 1234567
Avis de trop-perçu daté : 22 Février 2017

John Doe
888 North 10th Street
Siler City, NC 27344-2421

Cher Mr. John Doe

Le solde courant du trop-perçu de votre assurance-chômage est de $823.27. La Loi. Gén. N.C. § 143-553 indique que les employés de l'état et de certains systèmes d'éducation locaux, les agents publics non-salariés et les législateurs qui doivent de l'argent à l'état de North Carolina doivent rembourser l'intégralité du montant dû en tant que condition pour un emploi continu. Cette loi exige aussi à l'employeur de communiquer un avis écrit à l'employé de son obligation de rembourser. Si, suite à un délai raisonnable, l'employé n'a pas payé l'intégralité du montant ni n'a commencé à effectuer un remboursement satisfaisant, l'employeur doit prendre des mesures pour licencier l'employé à moins que l'employé n'exerce un recours judiciaire ou administratif.

Pour éviter d'impliquer votre employeur dans cet effort de recouvrement, remboursez le montant du trop-perçu le 1 Septembre 2018 ou avant. Vous pouvez aller sur des.nc.gov et effectuer un paiement unique, ou envoyez un chèque/mandant à la **Division de la Sécurité d'Emploi de North Carolina** à l'adresse listée ci-dessous. Veuillez inclure les quatre derniers chiffres de votre numéro de sécurité sociale sur votre chèque ou mandat.

Envoyer à :
Division de la Sécurité d'Emploi NC
Unité de Contrôle de paiement de prestations
Boite postale 25903
Raleigh, NC27611-5903

Si votre paiement n'est pas reçu à la date fixée, nous n'aurons aucun choix que de demander à votre employeur de nous aider à collecter le montant dut. Si vous avez des questions, veuillez appeler au 919.707.1338 et parlez à un spécialiste de recouvrement.

Cordialement,

Section d'intégrité des prestations

Aidez-nous à prévenir la fraude à AC en répondant opportunément et précisément aux demandes d'informations